

# COMMUNE DE GAJAN

## FINANCES ET BUDGET

### GUIDE PRATIQUE n° 4

**C**e document a pour objectif de vous donner quelques éléments concernant les finances, le budget communal, et de situer cette fiscalité par rapport aux autres communes de la communauté Leins Gardonnenque.

L'adoption du budget constitue un acte fondamental de la gestion communale. C'est à travers lui que prennent corps les choix et les projets des élus, c'est par la mise en œuvre des moyens financiers nécessaires que se mesure l'action d'un conseil municipal sur les conditions de vie quotidienne dans la commune. Acte fondamental, le budget est aussi un acte complexe. Nous avons donc choisi de ne pas détailler le budget mais de présenter les principaux mécanismes qui régissent les finances communales, ainsi que notre propre démarche.

Le dossier est néanmoins assez complet en ce qui concerne les dépenses, que ce soit en fonctionnement ou en investissement.

**Pour couvrir les dépenses la commune fait appel aux recettes composées pour l'essentiel :**

#### **Section de fonctionnement (données 2003)**

- **du concours de l'état** avec la Dotation Globale de Fonctionnement (71275 € en 2003)
- **des recettes fiscales.** Il s'agit essentiellement des impôts directs locaux composés des quatre taxes, soit pour 2003, 6678 € de taxe professionnelle, 32026 € de taxe d'habitation, 43305 € de taxe foncière sur les propriétés bâties, 23500 € de taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Les montants de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur la propriété bâtie sont

calculés en fonction de la valeur locative des constructions. Cette valeur est déterminée en multipliant la surface habitable qui est pondérée en fonction de différents éléments de confort tels que le nombre de WC, le nombre de salles de bains, l'entretien du bâtiment... par une valeur au m<sup>2</sup> qui est fonction de la catégorie de la construction.

#### **Section d'investissement (données 2003)**

- ▶ **l'attribution du Fonds de Compensation pour la TVA.** (remboursement d'une partie de la TVA payée deux ans auparavant soit pour 2003, 40 822 €)
- ▶ **La taxe afférente aux droits de mutation :** taxe perçue pour toutes les ventes (liées aux actes notariés, notamment de terrains à bâtir)..... 0 € pour 2003!
- ▶ **le produit de la Taxe Locale d'Équipement** (concerne les nouvelles constructions, soit 3000 € en 2003)

(Suite page 5)

#### **SOMMAIRE :**

⇒ Fonctionnement : des charges qui augmentent	Page 2
⇒ Investissement 2003 : des choix liés aux subventions	Page 4
⇒ Gajan... une commune membre de la Communauté de Communes	Page 6
⇒ Les taux des taxes ou l'état des taxes !!!	Page 7
⇒ 20 ans de budget communal : la réalité des chiffres...	Page 8

## FONCTIONNEMENT : DES CHARGES QUI AUGMENTENT..

**N**otre commune assume ses principales responsabilités dans le cadre de syndicats intercommunaux qui font désormais partie de notre quotidien et permettent, outre une mutualisation des moyens, une gestion au plus juste. Il en va ainsi pour l'eau, l'assainissement, la crèche, les écoles, etc. De ce fait, il nous faut considérer que nos choix en matière de dépense ne sont plus directs mais liés à la collectivité et aux décisions qui y sont prises (d'où l'intérêt d'une participation des élus Gajanais aux différentes structures intercommunales)... Par ailleurs, et c'est bien évidemment valable pour toutes les collectivités territoriales, les besoins des populations augmentent proportionnellement

avec elle, mais nécessitent également une adaptation toujours plus grande en terme de quantité et de qualité des services... et tout ceci a un coût.

Il nous faut également répercuter toutes les décisions législatives et autres contraintes issues de l'évolution des textes. Deux exemples : la crèche pour laquelle les textes nous ont obligés à des dépenses en augmentation sur plusieurs années et les indemnités des élus où se sont ajoutés deux évolutions: la croissance de la commune qui a franchi le cap des 500 habitants et la loi de démocratie de proximité revalorisant le statut et les indemnités des élus. (qui passent de 4 à 6)

Une autre évolution en cours: celle de l'emploi de M. Blanchard en renfort de M.

Froment... Là encore, force est de constater que notre village ne pouvait se suffire d'un seul homme d'entretien... Sachant que la liste des travaux en attente est longue encore et que la population attend légitimement que son village soit agréable et entretenu.

On n'a donc « rien sans rien » et le tableau ci-dessous reflète bien une évolution qui ne cessera pas de sitôt... Voici de 1999 à 2002 l'évolution des principales charges de fonctionnement de la commune. Sur le tableau suivant le détail par syndicat, donc par thème de la même évolution...

Il est à noter, car c'est très important, que dans le même temps où nos charges de fonctionnement augmentent de 37.23 % nos recettes issues de la

(Suite page 3)

Chapitre	1999	2000	2001	2002	Évolution 1999/2002	
					En €	En %
Charges à caractère général (dont la crèche)	40 983	50 585	45 579	70 671,50	+ 29 688,5	+ 72,44
Charges de personnel	62 992,84	65 056,54	62 277,19	80 304,80	+ 17 311,96	+ 27,48
Charges de gestion courante (dont syndicats et indemnités des élus)	108 888	107 141,86	141 029	150 210,80	+ 41 322,80	+ 37,94
Détail des indemnités des élus	10 936	12 595	18 385	22 803	+ 11 867	+ 108,51
Charges financières (emprunts anciens)	8 665,82	6 466,91	7 781,36	2 823,27	- 5 842,55	- 67,42
<b>TOTAL</b>	<b>221 529.66</b>	<b>229 250.31</b>	<b>256 666.55</b>	<b>304 010.37</b>	<b>+ 82 480.71</b>	<b>+ 37.23</b>
<b>Recettes de fonctionnement Impôts et taxes</b>	<b>139 932</b>	<b>141 543,58</b>	<b>165 310,10</b>	<b>157 780,70</b>	<b>+ 17 848,70</b>	<b>+ 12,75</b>

Chapitre	1999	2000	2001	2002	Évolution 1999/2002	
					En €	En %
SICTOM	29702.96	33714.10	36376.32	37131.60	+ 7428.64	+ 25
Maternelle	15342.16	10227.96	21122.73	19302.58	+ 3960.42	+ 25.81
SICERAG	2078.60	2078.60	2078.60	2078.60	0	0
SIRS	14386.00	23782.04	28798.53	33928.00	+ 19542	+ 135.84
SIVU Garrigues	7.58	320.70	729.34	141.30	+ 133.72	+ 1764
Cantine Maternelle	733.56	927.85	869.79	1162.70	+ 429.14	+ 58.5
Collège Briignon	9126.76	10887.24	10670.61	10552.56	+ 1425.8	+ 15.62
Mairie Parignargues (Crèche)	2594.58	2594.58	2594.58	2017.71	- 576.87	- 22.53
SIVU Culture	/	/	380.19	380.21	0	0
Voirie (St Côme)	/	/	/	5200	+ 5200	/
SDIS (pompiers)	6530.46	7715.29	8638	9182	+ 2651.54	+ 40.60
Crèche	1404	2039	13893	11575	+ 10171	+ 724
<b>TOTAL</b>	<b>81906.66</b>	<b>94294.98</b>	<b>125422.28</b>	<b>132652.26</b>	<b>+ 50745.6</b>	<b>+ 61.96</b>

Les syndicats liés à l'adduction d'eau et à l'assainissement ( Haute Braune, Garrigues et Riale ) ne sont pas mentionnés car bénéficient d'un budget spécifique et d'un financement lié à la facturation directe par le prestataire de service.

(Suite de la page 2)

fiscalité ne gagnent que 12.75 % ... L'équation est donc simple qui veut que le solde restant est chaque année moins important alors qu'il devrait constituer l'essentiel de la capacité de la commune à engager des frais d'investissement, ce que l'on appelle la « CAF » (Capacité d'Auto Financement qui est passée de 97 919 € en 1999 à 30 764 € en 2002 ! ).

Il devient donc urgent de réaliser :

- ▶ la modestie de notre budget,

- ▶ le peu de latitude que nous dégagerait toute augmentation de la fiscalité et donc
- ▶ la nécessité de faire appel à d'autres modes de financement de nos projets, c'est à dire l'appel à toute forme de subvention et le recours obligatoire à l'emprunt.

Contrairement à d'autres communes, Gajan ne possède pas de terrain en zone constructible qui constituerait une réserve financière et

foncière de valeur, il n'y a donc pas à espérer de changement de cap de cette tendance.

Notre souci actuel est d'élaborer une planification précise, à court, moyen et long terme de l'ensemble des réalisations à prévoir sur la commune en terme d'investissement...

Nous associerons, comme c'est notre habitude, l'ensemble de la population à la réflexion sur ces projets et leur montage financier.

## INVESTISSEMENT 2003... Des choix liés aux subventions.

Le tableau ci-dessous résume les choix de la section Investissement du budget tel que voté à l'unanimité le 27 mars 2003. Il comprend 3 parties :

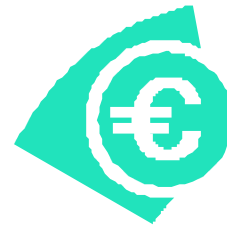
- ▶ Les travaux programmés depuis 2002 et non réalisés à cette date.
- ▶ Les travaux liés aux inondations de septembre et bien subventionnés pour la plupart.
- ▶ Les investissements prévus pour 2003 (columbarium) et ceux qui nous ont été suggérés (Terrain de Mme Bassoul)

Pour ce qui concerne le mur du cimetière il faut préciser qu'il n'est pas pris en charge par les assurances du fait qu'il n'est pas attaché à un

bâtiment. De plus, il ne bénéficie pas non plus de la subvention exceptionnelle de 90 % accordée dans le cadre de la reconstruction.

Pour ce qui concerne la voirie les chiffres tiennent compte des sommes allouées sur l'exercice 2002 et des travaux de reconstruction d'après les inondations.

Depuis, nous avons appris également que Mme Bassoul refusait la proposition qui lui était faite concernant la vente de son terrain mitoyen des écoles.



Opération	Subvention à hauteur de	Coût total TTC	Solde à la charge de la commune après récupération éventuelle de la TVA
Électrification (Enfouissement des réseaux)	70 %	130 478 €	31 582 €
Réparation Mur Cimetière	60 %	59 288 €	21 171 €
Columbarium	30 %	12 054 €	8 024 €
Voirie	Jusqu'à 90 %	240 000 €	32 126 €
Achat Terrain Mme Bassoul	/	55 000 €	55 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>496 820 € (* )</b>	<b>147 903 € (**)</b>

### Commentaires...

(\*) Le montant total de cette programmation représente le double du montant programmé en 2002 et **7 fois plus** que le réalisé 2002 !!!

(\*\*) Soit 30 % du montant total des travaux ce qui représente un quota très intéressant que nous ne retrouverons pas de sitôt !!!

Sur le papier, une telle programmation budgétaire nous amenait à équilibrer le budget par un recours à l'emprunt à hauteur de 100 000 €. Le refus de vente de Mme Bassoul, le calendrier des travaux restant à réaliser sur 2003 devraient nous éviter pour cette année de faire appel aux organismes de crédit.

Dans l'avenir, un étalement de nos dépenses sur plusieurs années sera incontournable.

(Suite de la page 1)

- **le prélèvement sur les recettes de fonctionnement** qui représente l'épargne brute de la commune (soit 26 287 € pour 2003)
- **les diverses subventions d'équipement** qui viennent réduire la charge supportée par la commune pour financer ses équipements ( soit 289 621 € pour les travaux réalisés ou à réaliser en 2003)

A la lecture du dossier vous constaterez que la marge de manœuvre en matière d'investissement est faible. Nous sommes donc conduits à orienter nos choix de réalisation en fonction des possibilités d'aide financière. Pour 2003 qui est une année un peu particulière suite aux inondations, la commune, du fait qu'elle investit, va bénéficier d'une aide de 289 621 € (sans comptabiliser les aides importantes apportées aux syndicats de la Haute Braune, au SICERAG...). Si l'on compare ce chiffre à celui de 3761 € résultant de la majoration en 2002 d'un point de la taxe d'habitation, on perçoit bien l'intérêt de notre démarche de privilégier les travaux bien subventionnés.

Il faut toutefois bien comprendre que l'on ne peut

solliciter des aides sans nous même faire des efforts. Tel était aussi le sens de l'augmentation du taux de la taxe d'habitation l'an dernier.

Le dossier montre donc que notre capacité d'auto financement diminue au fil des ans.

Nous avons la crainte que la décentralisation envisagée aggrave encore cette situation. Le département va devoir prendre en charge de nouvelles compétences et de ce fait va avoir de plus en plus de difficultés à soutenir les projets communaux. Il faut aussi indiquer pour rester positif que la situation de la commune de Gajan est très saine, avec un potentiel d'emprunt très correct, que notre équipe à ce jour, n'a jamais utilisé.

Nous sommes conscients qu'il manque dans ce dossier un examen en rapport à la fiscalité de la Communauté de Communes. Les décisions actuelles ont du être prises dans des délais très courts, aussi le dispositif mis en place n'est que transitoire.

Nous donnerons ultérieurement, et dans le détail, tous les renseignements sur le sujet.

*En attendant, et comme certains d'entre vous savent déjà le faire, vous pouvez toujours interpeller vos élus pour les questionner ou communiquer sur ce sujet...*

On ne peut pas présenter une situation financière sans évoquer les emprunts déjà contractés pour des réalisations d'envergure (pour une commune comme la nôtre...)

Ceci permet de constater notamment :

- Que l'on n'a pas beaucoup de crédits ( certains se sont terminés récemment )
- Que la « moindre » réalisation laisse des traces dans le temps... et de constater que les travaux du « nouveau » foyer datent en fait de 1989 (!) et qu'ils génèrent encore des frais pour la commune...
- Que notre projet de salle polyvalente (par exemple), renchéri par la nécessité d'achat d'un terrain « hors d'eau » se doit de rentrer dans un plan prospectif à long terme, donc réfléchi et bien bâti.

Pour autant nous ne devons pas renoncer ; au risque d'aggraver le décalage entre les besoins des Gajanais et les structures et services communaux.

### ETAT DE LA DETTE 2002-2003

DATE DEBUT	OBJET	DUREE	DATE FIN	TAUX	CAPITAL En €	ANNUITES En €
19/11/1987	Électrification	15 ans	30/12/2002	9,5 %	30 489,8	3834,12
28/02/1989	Nouveau foyer	15 ans	28/02/2004	9 %	15 244,9	1891,27
25/05/1994	Réfection église	15 ans	30/04/2009	5,95 %	18 293,88	1852,2
12/03/1998	Électrification	15 ans	01/06/2012	5,65 %	35 063,27	3392,36

### **GAJAN... Une commune membre d'une Communauté de Communes :**

Les 2 tableaux ci-joints visent à situer notre commune et sa réalité budgétaire au sein de la nouvelle entité qu'est la Communauté de Communes Leins - Gardonnenque.

Chaque commune a ses spécificités de population, d'entreprises, de patrimoine... mais il reste des éléments

objectifs permettant la juxtaposition et donc la comparaison.

Ainsi, dans ce premier tableau, on peut lire le produit de chaque commune pour chacune des 4 taxes, la somme totale reçue par la commune pour ces 4 taxes mais surtout le montant que cela représente comme

potentiel financier par habitant... et de constater alors que nous nous situons en 10<sup>ème</sup> position avec une moyenne de 159.03 € disponibles par habitant pour l'ensemble des frais de la commune soit la moitié de St Bauzély (1<sup>er</sup> du tableau) par exemple...

COMMUNES	Population (Base DGF 2002)	PRODUITS FISCAUX en € (bases 2002)					Produit disponible par habitant en €	Rang dans la Com <sup>té</sup>
		Taxe d'habitation	Foncier Bâti	Foncier non Bâti	Taxe Profes <sup>le</sup>	TOTAL		
Domessargues	547	20 351	17 801	11 122	577	49851	91.13	13
Fons	741	56 051	54 263	20 317	5 357	135 988	183.51	8
<b>Gajan</b>	<b>646</b>	<b>28 898</b>	<b>43 758</b>	<b>23 289</b>	<b>6 790</b>	<b>102 735</b>	<b>159.03</b>	<b>10</b>
La Rouvière	514	37 689	33 098	24 705	3712	99 204	193.00	5
Mauressargues	97	4 602	4 235	6 859	0	15696	161.81	9
Montignargues	354	36 839	19 179	21 412	15 784	93 214	263.31	2
Moulézan	420	16 435	16 787	14 991	17 497	65 710	156.45	11
Moussac	1 077	61 494	72 826	26 372	39 874	200 566	186.22	7
Parignargues	579	21 124	33 219	8 252	18 261	80 856	139.64	12
Saint Bauzély	393	22 160	51 329	17 527	40 733	131 749	335.24	1
Saint Génies	2 247	152 628	143 060	33 328	135 878	464 894	206.89	3
Saint Mamert	1 123	79 253	79 692	28 750	25 782	213 477	191.10	6
Sauzet	575	39 779	42 044	21 714	10 163	114 150	198.52	4
<b>TOTAL</b>	<b>9 313</b>	<b>583 171</b>	<b>612 544</b>	<b>260 600</b>	<b>321 009</b>	<b>1 777 324</b>	<b>190.84</b>	<b>/</b>

NB: Nous n'avons pas mentionné le coût des ordures ménagères qui est répercuté intégralement auprès de chaque contribuable et ne génère donc pas de charge financière, ni de recette pour la commune... De plus,

## LES TAUX DES TAXES OU L'ETAU DES TAXES !!!!!

COMMUNES	TAUX des 4 TAXES en %							
	Taxe d'habitation	Rang dans la Com <sup>té</sup>	Foncier Bâti	Rang dans la Com <sup>té</sup>	Foncier non Bâti	Rang dans la Com <sup>té</sup>	Taxe Profes <sup>lle</sup>	Rang dans la Com <sup>té</sup>
Domessargues	6.99	11	12.34	9	51.01	9	12.90	7
Fons	8.56	8	15.32	6	62.9	6	9.11	11
<b>Gajan</b>	<b>7.76</b>	<b>9</b>	<b>17.00</b>	<b>3</b>	<b>52.69</b>	<b>7</b>	<b>14.00</b>	<b>3</b>
La Rouvière	10.56	3	15.92	5	66.59	2	12.09	8
Mauressargues	8.71	7	12.28	10	49.34	10	0	13
Montignargues	10.94	2	13.20	8	80.16	1	17.28	2
Moulézan	6.42	12	9.29	13	35.19	13	13.49	6
Moussac	7.11	10	11.96	11	49.11	11	9.73	10
Parignargues	5.34	13	11.62	12	52.16	8	10.60	9
Saint Bauzély	9.26	3	18.67	1	63.47	4	8.34	12
Saint Génies	11.45	1	16.74	4	40.30	12	13.44	5
Saint Mamert	10.00	4	14.00	7	65.00	3	17.69	1
Sauzet	9.40	5	17.83	2	63.07	5	13.56	4
Moyenne	9.08	/	14.71	/	54.07	/	12.02	/
Ecart Gajan/ Moyenne	- 1.32	/	+ 2.29	/	- 1.38	/	+ 1.98	/

Le tableau ci-dessus permet la comparaison des différents taux appliqués dans chaque commune. Il a servi de base au calcul des prélèvements intercommunaux votés en mars dernier.

On peut y constater que Gajan est au dessus de la moyenne intercommunale au niveau de 2 taxes...

Le Foncier bâti ce qui ne représente pas particulièrement un grand avantage du fait d'une stagnation certaine de la base d'imposition depuis plusieurs

années. Toutefois si le produit va être amené à évoluer comme vous pourrez le lire dans les autres pages de ce bulletin (prévision de constructions nouvelles) il faut bien comprendre qu'il s'associera de fait à une augmentation des charges de la commune (enfants scolarisés ou en crèche par exemple...)

L'autre taxe au dessus de la moyenne est la taxe professionnelle... Mais là encore point de réjouissance démesurée car si le taux appliqué nous place

en 3<sup>ème</sup> position, le produit de cette taxe, du fait du petit nombre d'entreprises sur la commune, nous laisse en 9<sup>ème</sup> place du classement...

Dernière remarque concernant ces taux : la taxe d'habitation, malgré la majoration d'un point votée en 2002 par le Conseil Municipal (soit + 3761 € sur l'ensemble du budget communal), se situe toujours parmi les plus basses de notre collectivité territoriale.

## Vingt ans de budget communal : la réalité des chiffres...

En 1984, le conseil municipal, à la tête duquel se trouvait M Jean Fabre, votait un budget qui se décomposait ainsi :

A ; Fonctionnement : **745.032 Frs**

B ; Investissement : **445.178 Frs**

C ; Impôts locaux : **273.600 Frs**

En 2003, le conseil municipal présidé par M Renaud André, a voté le budget suivant :

A ; Fonctionnement : (439511 €) = **2 883 003 Frs**

B ; Investissement : (528472 €) = **3 466 549 Frs**

C ; Impôts locaux : (105 509 €) = **692 093 Frs**

*Pour se rendre compte de l'évolution du budget communal, rien de mieux qu'une petite étude comparative...*

Lors du recensement de **1982** la population du village était de **314** habitants, en **1999** elle s'élevait à **633** habitants.

A partir de ces données, on peut constater que la somme de la section fonctionnement a été multipliée par 4 (exactement 3,86), que la somme de la section investissement a été multipliée par 8 (exactement 7,74) et que les recettes que représentent les impôts locaux n'ont été multipliées que par 2,5.

Cette rapide analyse permet de mettre en évidence « l'explosion » de notre budget communal. Elle souligne l'inadéquation entre l'augmentation raisonnable des impôts locaux, source de recette, et l'augmentation « galopante » des sommes allouées à l'investissement et au fonctionnement.

Elle traduit aussi, la volonté de proposer aux Gajanais de plus en plus de services : crèche- halte garderie, service de restauration scolaire, tri sélectif, etc.... qui ont un coût. Elle met aussi en évidence le danger d'une telle inflation sans ressources nouvelles même si la communauté de communes peut apporter certaines solutions.



*Jean Fabre,  
maire de Gajan  
de 1971 à 1989.*

**« Les sommes peuvent paraître considérables mais le bilan d'un mandat se mesure à l'amélioration des conditions de vie des Gajanais. Un conseil municipal n'a pas vocation à thésauriser, il gère, prévoit, en ayant le souci d'équilibrer les comptes communaux. »**